



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 38196

Texte de la question

M. Pierre Bourguignon attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur les difficultés, pour les salariés à revenus modestes, de bénéficier des vertus des patchs anti-tabac alors même que les bénéficiaires de la couverture maladie universelle se voient proposer un sevrage tabagique gratuit d'une durée de trois mois depuis 2001, à l'initiative de la Caisse nationale d'assurance maladie. Cet état de fait constitue une difficulté supplémentaire qui s'oppose aux salariés à revenus modestes qui souhaitent arrêter de fumer. En outre, des mesures en faveur des intéressés constitueraient un investissement rentable à long terme dans la mesure où les coûts liés aux traitements des maladies consécutives au tabagisme sont considérables. Il lui demande donc les dispositions qu'entend prendre le Gouvernement pour aider les personnes à ressources modestes à lutter contre le fléau du tabagisme.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Bourguignon](#)

Circonscription : Seine-Maritime (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38196

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 2004, page 3136